

Bourse aux Livres, CD, DVD, Cartes-Postales et Vinyles à MAUVEZIN – Gers

Règlement

Article 1 : La Médiathèque Municipale de Mauvezin est organisatrice de la Bourse aux Livres, CD, DVD, cartes-postales et vinyles se tenant Place de la Libération à MAUVEZIN le **Dimanche 13 septembre 2026 de 9 h 00 à 18 h 00. L'accueil des exposants débute à 8 h 00.**

Article 2 : Les emplacements sont attribués par **ordre chronologique d'inscription**. L'exposant doit communiquer les renseignements demandés pour son inscription au registre de la manifestation.

Article 3 : Dès son arrivée, l'exposant s'installera à l'emplacement qui lui est attribué. **Aucun véhicule ne pourra être laissé sur les emplacements, ni dans le périmètre de la Bourse.**

Article 4 : Il est **interdit de modifier la disposition des emplacements**. L'organisateur seul sera habilité à le faire si nécessaire.

Article 5 : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. **L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations.** L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits dangereux, armes, animaux vivants...). L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

Article 6 : Les places non occupées après 9 h 00 ne seront plus réservées et pourront être éventuellement attribuées à d'autres exposants. **Les sommes versées resteront dans ce cas acquises à l'organisateur à titre d'indemnité. En cas d'impossibilité, l'exposant devra en aviser l'organisateur au moins 1 semaine avant le début de la bourse; à défaut les sommes versées resteront acquises à l'organisateur à titre d'indemnité.**

Article 7 : Les objets qui resteront invendus ne devront en aucun cas être abandonnés sur la chaussée à la fin de la journée. L'exposant s'engage donc à ramener les invendus ou à les mettre en décharge. Tout pollueur identifié pourra être passible d'une amende délivrée par les autorités compétentes.

Article 8 : La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

Article 9 : L'Organisateur se réserve le droit de refuser toute demande d'inscription pour des raisons liées à l'organisation ou à la gestion de la manifestation et notamment lorsque la totalité des emplacements a été attribuée »

Article 10 : lors de la mise en place les exposants s'engagent à ne pas stationner plus de 15 minutes lors du déballage de la marchandise et de garer leur véhicule aux parkings alentour.

Avant le 5 Septembre 2026
À La Médiathèque Municipale de Mauvezin
Place du Bastion d'Uzac 32120 MAUVEZIN

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : VILLE :

Profession :

Téléphone :

Carte d'Identité – N° :

Délivrée le : Par :

Professionnels : N° RC :

Objets proposés à la vente :

Emplacement souhaité : **(10 m maximum)** m X 3 € M. L. = €

Je soussigné (e), , demande l'autorisation d'exercer l'activité d'exposant pour la journée du **13 Septembre 2026**.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et m'engage à m'y conformer.

Je joins à mon inscription la **photocopie recto-verso de ma carte d'identité**, le **paiement** de ma réservation ainsi que l'attestation auprès de **La Médiathèque Municipale**.

Fait à Le

Signature :